

**Groupe des élus
de Gauche et Républicains**

Le Mans, le 15 novembre 2019,

Chère Madame, cher Monsieur,

Les Conseillers départementaux du groupe des élus de Gauche et Républicains sont heureux de vous adresser cette nouvelle lettre d'informations. Véritable lien entre vous et nous, elle retrace une partie de nos actions au service des Sarthoises et des Sarthois. Elle précise également les positions de notre groupe, détaillées par thématiques et compétences, lors des débats de l'Assemblée départementale.

Finances, Ressources et Administration Générale

Pacte financier avec l'État

Afin de mettre les collectivités territoriales à contribution, l'exécutif a privilégié la limitation de la hausse des dépenses plutôt que la baisse brutale des recettes.

Le Pacte financier signé en 2018 par le Président du Conseil départemental nous engage à limiter l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an et à améliorer notre capacité de financement, sous peine de sanctions. En contrepartie, l'État s'engage à garantir le niveau de dotation versée.

Nous avons dénoncé la possibilité ouverte aux collectivités locales de s'administrer librement, principe consacré par la Constitution. Même si les récentes décisions gouvernementales s'inscrivent dans un mouvement de fond ancien qui a globalement et progressivement remis en cause nos capacités à agir. Décentralisation, transferts de charges, réforme de la fiscalité sont autant d'éléments qui ont réduit les libertés d'action des collectivités locales.

Enfin, sous couvert de transférer des responsabilités, nous remarquons que l'État nous impose la mise en œuvre de mesures impopulaires. Cela a été le cas pour les 90 km/h, le plan de lutte contre la pauvreté et la politique de prévention de l'autonomie... Paradoxalement, nous serons pénalisés si nous engageons des actions supplémentaires et nouvelles, et ce au titre du pacte financier que nous avons signé avec l'État.

Finances départementales, désendettement et PPP

La dette départementale diminue et nous en sommes satisfaits. Cette diminution de la dette et des remboursements d'emprunt est cependant à mettre en parallèle avec la nécessité de dégager des marges de manœuvre financières afin de payer les loyers des Partenariats Public-Privé de la reconstruction des collèges, qui courront sur 20 ans.

Nous ne reviendrons pas sur la position de notre groupe sur ce choix d'avoir recours aux PPP, l'urgence de la reconstruction de nombreux collèges devenus obsolètes (construits dans les années 70) a imposé ce mode de financement, une meilleure gestion et anticipation lors de la dernière décennie aurait sans doute permis de faire autrement.

Nous resterons vigilants quant à de possibles ou d'éventuels dérapages en matière d'entretien et de maintenance de ces collèges.

Dépenses de fonctionnement et gestion du personnel

Si nous étions en responsabilité, nous serions confrontés aux mêmes questions face aux dépenses de fonctionnement de notre collectivité. Nous constatons que la variable d'ajustement de nos dépenses de fonctionnement réside dans la masse salariale importante des personnels, soit 2 320 agents. Nous constatons que de nombreuses personnes qui partent à la retraite ne sont pas remplacées, une solution comme une autre afin de contenir les dépenses de fonctionnement. Seulement le personnel de certains services n'est pas en nombre suffisant pour remplir nos missions sur le terrain.

Il convient donc de revoir notre politique en termes d'emploi et d'organisation afin de répondre au mieux aux préoccupations de nos citoyens tout en maîtrisant nos coûts.

Dans le futur, il faudra se poser la question de savoir jusqu'où nous pouvons aller. On ne peut pas, d'un côté diminuer les dépenses et les effectifs de personnels et de l'autre côté maintenir les services de proximité nécessaires au public. Les agents de la collectivité départementale ne peuvent être la variable d'ajustement budgétaire.

Autonomie et dépendance

Dans quelques années, un tiers de la population sarthoise sera âgé de plus de soixante ans. L'autonomie et la politique de maintien des personnes à domicile sont un défi majeur, ils posent même une question sociétale voire civilisationnelle. L'échelon départemental ne dispose pas de toutes les clés pour répondre à cette question, mais il a des responsabilités fortes par la gestion de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et des EHPAD* (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), qu'ils soient publics, associatifs ou privés.

L'augmentation du nombre de personnes dépendantes et la progression de la prise en charge des besoins, a pu cette année entraîner dans certains territoires des délais d'attente d'obtention de l'APA de plusieurs mois ; la réduction de ces délais et une meilleure mise en place des aides est un des axes de travail de notre commission, en accord avec les élus de la majorité.

Situation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

À la demande de l'ARS (Agence Régionale de Santé), un rapport du CREAIL (Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Information), a été publié en début d'année. Il fournit des éléments sur la politique que nous mettons en place s'agissant des EHPAD. Il convient de réfléchir à la façon de faire vivre ce rapport. Comment aider les EHPAD de notre département à faire face, non seulement aux demandes, mais aussi à l'organisation de travail des équipes. Cela passe par la formation des agents, des soignants mais aussi par la façon dont les uns et les autres en responsabilité nous pouvons travailler ensemble pour permettre à notre population vieillissante, quand elle fait le choix de venir dans nos EHPAD, de s'y trouver bien.

Comme la presse a pu le relater, il existe des dérives, heureusement elles restent des cas isolés. Il faut savoir que 65 % des établissements sont des structures publiques ou associatives et que 35 % sont des structures privées. Notre collectivité doit être à l'écoute des demandes de réhabilitation et d'équipement au regard de la situation de plusieurs EHPAD Sarthois, tout en restant attentifs aux problématiques du reste à charge pour les familles et la formation du personnel. Nous sommes par ailleurs suspendus à la réforme nationale de la dépendance qui aboutira cette année.

Services d'Aide à domicile

Les associations et entreprises d'aide à domicile ont des difficultés à recruter. C'est un métier peu valorisé du point de vue de la rémunération, des conditions de travail et de la prise en charge des frais de déplacement. Nous remercions les efforts consentis par notre collectivité avec la CNSA** (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) pour moderniser et professionnaliser les services d'aide à domicile.

Nous avons soutenu la sectorisation, la formation et l'augmentation proposée par le Département de vingt centimes (aide à la prise en charge des déplacements), pour les services d'aide à domicile. Nous regrettons néanmoins que la prise en charge de la demi-heure ne soit pas revue. Parallèlement nous sommes dans l'attente de la future réforme nationale de la tarification des services d'aide à domicile.

En définitive, nous sommes convaincus que le Département doit avoir une réelle politique innovante en faveur des personnes âgées, à la fois concernant le maintien à domicile et les aides aux EHPAD. Nous avons donc sollicité l'organisation d'assises départementales à ce sujet.

Évolutions du Foyer de l'Enfance

Les initiatives prises par notre collectivité en collaboration avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Agence Régionale de Santé et l'Éducation Nationale pour répondre collectivement aux difficultés rencontrées par le Foyer de l'Enfance ont porté leurs fruits. Nous sommes satisfaits du travail effectué par la Commission Solidarité au sujet de la fermeture de l'actuel établissement, nous étions intervenus à plusieurs reprises pour faire bouger les choses, nombre de dysfonctionnement étant liés à l'organisation de la structure elle-même. L'accueil des enfants en fonction de leur âge sur plusieurs sites et les orientations retenues visent à régler les difficultés. Les choix effectués nous paraissent innovants. La délégation aux associations, la gestion par petits groupes des enfants en bas âge et des adolescents favorisera leur intégration, leur prise en charge et leur protection. Cela se matérialisera aussi par la création de places d'accueil supplémentaires dans la Sarthe. Nous serons évidemment vigilants quant au devenir des locaux du Foyer de l'Enfance et du personnel.

Besoin d'accueils familiaux

Le premier constat est celui du manque d'assistants et d'accueillants familiaux en Sarthe. La baisse des professionnels n'est pas nouvelle mais elle s'accroît, année après année, alors même que les besoins de placements des personnes vulnérables persistent.

*Pour être reconnu comme EHPAD l'établissement médicalisé doit avoir conclu avec le Conseil départemental et l'ARS une convention, dite convention tripartite, qui l'engage à respecter un cahier des charges visant à assurer l'accueil des personnes dépendantes dans les meilleures conditions et qui fixe les objectifs de qualité de la prise en charge des résidents et ses moyens financiers de fonctionnement.

**La CNSA contribue au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en versant aux Conseils départementaux un concours au financement de APA et de la PCH, elle est aussi un lieu d'échange et de débat sur tous les aspects des politiques d'aide à l'autonomie.

Un travail sur le recrutement et l'information, afin de répondre aux attentes des accueillants et des accueillis, et en fonction des besoins de notre territoire a été engagé. Nous avons soutenu l'idée d'une campagne de communication lancée par notre collectivité à la rentrée 2019, elle vise en effet à lancer une promotion utile à ce métier. Pour autant, elle ne réglera pas à elle seule le problème de manque d'attractivité du métier. Le Département, s'il veut voir les choses évoluer positivement, doit être à l'écoute des professionnels face à leurs attentes en matière de rémunération, d'aides aux frais et d'organisation. Certaines actions sont à l'œuvre, il convient de les développer et de les améliorer, en particulier auprès des familles bénévoles qui accueillent les jeunes.

Situation des Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Nous avons alerté à plusieurs reprises la Majorité sur la question des Mineurs Non Accompagnés (autrefois appelés Mineurs Étrangers Isolés), sur les conditions d'hébergement des jeunes, notamment à l'hôtel, sur leur accès à la scolarisation ou encore sur les insuffisances parfois constatées de l'accompagnement socio-éducatif.

Si nous avons pu observer une amélioration de leur prise en charge, qui tend vers une réduction du nombre d'hébergement en hôtel et de meilleurs accompagnements, un problème important subsiste, celui de la sortie de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) à 18 ans. Faute de mesures supplémentaires au moment de la prise en charge par l'ASE, les jeunes majeurs se trouvent bien souvent dépourvus. Parfois, ils n'ont malheureusement que le 115 comme recours.

Il serait intéressant que le Département continue à accompagner ces jeunes afin qu'ils ne se sentent pas totalement démunis alors qu'ils ont déjà été grandement éprouvés. Tout n'est pas sous l'autorité du Département, un certain nombre de solutions dépendent des décisions préfectorales s'agissant de l'obtention du droit de séjour pour les mineurs étrangers.

Quand les Mineurs Non Accompagnés deviennent majeurs, il y a rupture de leur vie scolaire ou de préapprentissage. Arrêter en milieu d'année provoque des drames, de vraies ruptures qui rendent souhaitables des accords avec l'État pour permettre à ces adolescents de terminer au moins leur année scolaire.

Nous insistons pour que les réflexions de la commission aillent un peu plus loin. Il existe des possibilités ouvertes entre 16 et 18 ans. Durant cette période, des démarches doivent être lancées plus largement. La demande de droit d'asile faite par les mineurs étrangers est une possibilité. Il serait intéressant de les épauler dans ce cheminement administratif complexe, parce que les jeunes ont une méconnaissance des procédures et de la réglementation qui s'imposent à eux. Nous souhaitons que le Département soit un peu plus aidant au cours de cette période charnière.

Nous avons fait des propositions, notamment celle de réfléchir à une meilleure organisation sur un accompagnement des personnels, sur la transition entre la minorité et la majorité des jeunes. Nombreux d'entre eux ont envie d'apprendre, de s'intégrer et de travailler. Il est dommage qu'à un moment, tout cela prenne fin. Ce n'est pas vrai pour tous, certains jeunes ont la chance d'entrer dans des dispositifs d'accompagnement et d'aide, mais pour d'autres l'arrêt est brutal. Cette mission dépend non seulement de la volonté du Président du Conseil départemental mais aussi des aides financières de l'État. En mai dernier, nous avons dénoncé la marche arrière des députés LREM qui ont vidé de toute sa substance une proposition de loi devant généraliser et financer par l'État les « contrats jeunes majeurs » pour mettre fin aux « sorties sèches », c'est à dire éviter que les enfants pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance se retrouvent à 18 ans mis à la rue sans prise en charge. En France, 1 personne sur 4 SDF entre 18 et 25 ans vient de l'ASE ! Avec cet abandon, on s'éloigne encore de la promesse du Président Macron qui était que plus personne ne vive dans la rue. Ni obligatoires, ni financés par l'État, l'avenir des « contrats jeunes majeurs » est remis en cause dans de nombreux départements : nous souhaitons que le dispositif perdure et se développe en Sarthe, y compris au bénéfice des Mineurs Non Accompagnés !

La responsabilité de l'État est première car c'est une compétence nationale. Si nous ne plaçons pas l'État devant ses responsabilités, nous ne parviendrons pas à trouver de solutions.

Michel ROCARD en son temps, affirmait « que la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde mais pour la part qu'elle en a, elle doit prendre la responsabilité de la traiter le mieux possible ». Cela résume en quelques sortes notre sentiment à ce sujet.

Démographie médicale

Nous soutenons les politiques pour améliorer l'offre de soins dans le département. Nous figurons parmi les dix départements français les moins bien couverts, et cela ne va pas aller en s'améliorant puisque des départs à la retraite sont annoncés. La population professionnelle est vieillissante. Le Département de la Sarthe compte 28,6 médecins pour 10 000 habitants contre 42,1 médecins à l'échelle nationale. Tels sont les derniers chiffres produits par l'ARS.

Nous avons lancé une réflexion sur la formation des médecins et le travail en partenariat renforcé avec l'université d'Angers, qui pourrait aboutir à un CHU Angers/Le Mans. Les étudiants font leur stage au Mans. S'ils vivent au Mans au cours de leurs études et poursuivent leur formation sur le territoire de la Sarthe, ils s'installeront plus facilement. Il convient également de faciliter l'installation et la recherche d'emploi pour les conjoints. Les médecins s'installent effectivement en priorité dans de grandes agglomérations ou sur les zones littorales là où les offres d'emploi sont plus nombreuses.

Nous tenons à souligner l'investissement de notre collectivité ces dernières années à ce sujet. Même si nous devons faire attention à ne pas être dans la surenchère (due à une certaine concurrence entre départements). La vraie solution est, là encore, dans une réglementation nationale.

Déploiement de la télémédecine

La volonté de déployer la télémédecine sur l'ensemble du territoire en coordination avec l'ensemble des hôpitaux périphériques nous paraît opportune et souhaitable, même si nous ne sommes qu'aux prémices de ce déploiement. Elle ne résoudra pas tout, mais elle est un des leviers susceptibles d'améliorer la situation. On élargira ainsi l'accessibilité aux soins à un plus grand nombre de patients, on réduira les délais de prise en charge, on simplifiera le parcours et on augmentera le temps médical en limitant les déplacements. C'est aussi la structuration de la filière de prise en charge, et l'amélioration de la pertinence du diagnostic médical puisque nous bénéficierons de l'appui d'experts médicaux en lien avec la télémédecine. Enfin nous optimiserons la mobilisation des compétences rares ou plus lointaines, nous favoriserons une démarche pluridisciplinaire en associant différents professionnels, nous améliorerons le suivi du patient et sécuriserons les flux de données entre les professionnels.

Maison de Santé Pluridisciplinaire et Centre de Santé

Nous relevons la nécessité de poursuivre le soutien à la construction des Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP). Quinze sont déjà construites dans le département de la Sarthe et cinq sont en projet.

Les Centres de Santé (structure publique avec médecin(s) salarié(s)) ne sont pas soutenus au titre de l'investissement comme le sont les Maisons de Santé. Par contre, nous nous interrogeons sur la mise en place d'aide à la construction de Maisons de Santé privées.

Leur ouverture est pourtant conditionnée à un projet de santé, validé par l'ARS et fruit d'un projet de territoire.

Nous avons demandé que les investissements en faveur des structures publiques soient identiques pour celles qui sont portées par des collectivités, quel que soit le statut des personnes y exerçant : profession libérale ou salariée. La question majeure reste la présence des médecins.

Mise en place d'une Mutuelle Départementale

Nous nous réjouissons que la majorité ait répondu positivement à notre demande. Il conviendra d'être vigilants car nous entrons dans le domaine concurrentiel. Des expérimentations ont été réalisées dans certaines communes du département, certaines se sont inscrites d'ores et déjà sur ce dispositif, un très bon dispositif pour les personnes qui ne bénéficient pas d'une mutuelle santé complémentaire.

L'appel d'offres peut être une formule intéressante, mais il faut être attentif. Nous allons proposer à la population de notre département une mutuelle qui couvre un grand nombre de dépenses. Les prix peuvent être évolutifs, ce coût sera supporté par la ou les collectivités. Quand l'étape des appels d'offres sera initiée, il faudra être attentif pour ne placer personne en difficulté.

Aujourd'hui, un grand nombre de personnes en situation de grande précarité, mais pas seulement, n'ont pas de mutuelle, leur offrir une couverture peut leur permettre un meilleur accès au soin, cela constitue un réel progrès !

Centre d'Action Médicosocial Précoce (CAMSP)

Nous avons alerté à plusieurs reprises la majorité départementale et l'ARS sur la situation patrimoniale du Centre d'Action Médicosocial Précoce. Le centre situé dans l'enceinte de l'Hôpital ne peut plus accueillir les parents et jeunes enfants porteurs de handicap dans de bonnes conditions en raison de l'exiguïté et de l'ancienneté des locaux. Cela porte atteinte à la qualité de la prise en charge et empêche le recrutement de nouveaux professionnels, dont le financement des postes est pourtant débloqué. Il semble qu'à la rédaction de cette lettre, des solutions de court et long termes viennent d'être trouvées. Christelle DUBOS, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, interrogée par Nadine GERLET-CERTENAIIS lors de la séance des questions orales au Sénat du 12 novembre, a présenté un calendrier prévisionnel de travail engageant le Gouvernement sur la relocalisation du CAMSP au Centre Hospitalier du Mans pour septembre 2021. A court terme des aménagements pour répondre aux besoins immédiats sont également en cours d'étude. Nous nous réjouissons de l'évolution positive de ce dossier qui permettra aux personnels et aux enfants et familles accueillis de retrouver une certaine sérénité et une meilleure prise en charge.

Insertion et Logement

Structures locales et insertion

Nous sommes intervenus pour que les structures locales qui agissent auprès des publics fragilisés soient privilégiées dans le choix de nos partenariats en matière d'insertion. Cela passe par une politique raisonnée de recours aux appels à projets, jusqu'alors utilisés majoritairement par notre Département. Au-delà de mettre en concurrence les structures existantes, cela favorise les grosses organisations nationales qui ne connaissent ni le territoire, ni la situation des personnes qu'ils auront à prendre en charge. Il semble que nous nous retrouvons aujourd'hui dans l'assemblée départementale sur ce sujet compte tenu des évolutions positives. Nos interventions ont été nombreuses et nous remercions la Majorité pour le travail engagé.

La téléprocédure RSA enfin mise en œuvre

La dématérialisation de la demande de RSA est l'un des axes de la réforme des minimas sociaux entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Les usagers ont aujourd'hui la possibilité d'estimer leur droit RSA grâce à un simulateur qui propose dans un second temps, en cas de droit positif, d'effectuer la demande en ligne. Le Département de la Sarthe était le seul département métropolitain à ne pas avoir mis en place cette téléprocédure en raison des recours qu'il a déposés au tribunal administratif, arguant notamment qu'il n'aurait plus la main sur la « chasse » aux fraudeurs à priori mais a

seulement postérieurement de la procédure. La justice ayant débouté le Conseil départemental et les recours étant épuisés, deux ans plus tard, les sarthois peuvent enfin bénéficier de cette téléprocédure depuis le mois de septembre !

Plan Pauvreté 2020 et revenu universel d'activité

Neuf millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté. Malgré trente années de lutte, aucune politique n'a réussi à endiguer la pauvreté et même la grande pauvreté. Parmi les nombreuses mesures du futur Plan pauvreté présenté par le Gouvernement fin 2018, il a été annoncé la création pour 2020 d'un revenu universel d'activité. Cette mesure est à mettre en lien avec l'initiative de 19 départements qui avaient précédemment présenté un projet d'expérimentation d'un revenu de base. Chefs de file des solidarités et faisant face à des dépenses sociales toujours plus élevées, nous avons salué l'initiative de ces départements qui ont décidé d'être une réelle force de proposition à l'égard du Gouvernement et avons invité la majorité départementale à participer à cette expérimentation.

Le revenu universel d'activité offrira la possibilité de simplifier les dispositifs existants en conjuguant RSA, Prime d'Activité et Aides au logement, et permettra de répondre en partie au problème de financement par la création d'un fonds national.

Un des objectifs annoncés est la simplification et la réduction du non-recours au RSA. Aujourd'hui, on relève 30 % de non-recours au RSA. Le bénéficiaire devra s'inscrire dans un parcours d'insertion. Nous n'en sommes qu'à des esquisses, tout reste à définir. Quelles prestations seront exactement concernées ? Quel montant du revenu, et quelles conditions faudra-t-il réunir pour en bénéficier ? N'en déplaise à ses détracteurs, ce revenu universel d'activité constituerait une allocation sous condition de ressources, et ne serait en aucun cas un revenu universel sans contrepartie et conditions d'obtentions.

A ce stade, nous validons les propositions faites par le Département de la Sarthe, mais nous avons des craintes quant aux effets financiers qu'ils peuvent avoir dans le cadre du pacte financier signé avec l'État.

Nous avons demandé précisément que les recettes et les dépenses engendrées par le Plan Pauvreté sortent du périmètre du pacte financier.

Réussite Educative et Citoyenneté

Coût de maintenance des collèges construits en Partenariat public Privé (PPP)

Nous n'avons jamais contesté le besoin de rénovation et de restructuration des collèges mais leur mode de financement en PPP, rendu presque inéluctable faute d'une meilleure gestion et anticipation.

Nous avons interrogé la majorité départementale sur le montant global de l'enveloppe qui est évalué à 125 M€ pour quatre collèges, soit 31,5 M€ par collège. Quel aurait été le coût d'un collège que nous aurions porté nous-mêmes au regard d'un critère assez précis, celui de la surface ?

On sait qu'un collège de très grosse capacité peut être construit pour 18 M€. Sans doute des éléments peuvent-ils expliquer cet écart de budget, dans la mesure où les collèges construits ne sont pas de même capacité ; il n'en reste pas moins une différence de 13 M€.

Cette différence s'explique selon le Président de la Commission Réussite éducative, Régis VALLIENNE, par le coût des 20 ans de maintenance assuré par le partenaire privé. Car Bouygues, sélectionné pour la reconstruction des collèges, devra rendre au Département un collège en bon état en 2039.

Certes, mais cela signifie que le Département paiera 650 000 € de maintenance par an et par collège, et ce chaque année dès 2020, pour la maintenance des collèges neufs !

Attractivité du Département, Culture, Sport, Tourisme, Enseignement Supérieur

Enseignement supérieur

Il nous paraît nécessaire d'accompagner l'effort de la Métropole et de la Région au bénéfice de l'Université. Le Mans doit devenir une vraie ville universitaire. Nous devrions engager une réflexion sur ce thème, peut-être l'insérer dans le cadre du prochain schéma régional de l'enseignement supérieur. Il faut que nous travaillions la main dans la main pour défendre l'enseignement supérieur et l'université, d'autant qu'il s'agit par endroit d'une urgence.

Par exemple, l'état des locaux de la faculté de sciences n'est pas conforme à ce que l'on peut attendre. L'Agora, l'École d'ingénieurs (ENSIM) et l'Institut d'acoustique ont un fort besoin d'investissement. La Métropole a ajouté cette année 100 000 € au titre des études d'investissement en faveur de la faculté des sciences. Nous souhaitons que le Département accompagne cet effort d'investissement.

Nous avons aussi souligné le décrochage du Département au titre des crédits de fonctionnement. Nous œuvrions à parité jusqu'à il y a trois ans avec la Métropole. Cette année, le Département n'apporte plus que 45 000 € au titre de la subvention de fonctionnement alors que le montant de la subvention de la Métropole a progressé, passant de 150 000 € à 477 000 €.

Nous souhaitons que le Département, la Métropole et la Région travaillent ensemble pour faire de l'enseignement supérieur et de l'université du Mans une priorité. Il convient d'œuvrer à la fois pour la formation des jeunes mais également pour le lien entre l'industrie, l'enseignement et l'université.

Il en va de l'attractivité de l'agglomération et du département ainsi que du développement économique futur. Il faut rappeler que l'enseignement supérieur est une compétence autorisée par la loi NOTRe. Une véritable ambition pour

l'université passe par l'inscription de crédits suffisants. L'enjeu est majeur, c'est mettre le savoir au cœur de la société et des dynamiques territoriales, répondre aux enjeux de l'environnement et de la compétitivité par l'innovation et la qualité.

Équipements sportifs

Nous nous interrogeons sur les équipements sportifs et leur rénovation. La collectivité poursuit son soutien à la rénovation, en particulier des équipements sportifs utilisés par les collégiens, mais aussi des équipements sportifs dans des zones dites déficitaires. « Déficitaire » suppose, par définition, que des équipements sont susceptibles de manquer. Dans ces zones, peut-être pourrions-nous nous autoriser à construire des équipements neufs et ne pas nous limiter à des travaux de rénovation.

Tourisme, loi NOTRe, itinérance et attractivité

L'attractivité du territoire nous semble un enjeu majeur à mener au niveau du département. Avec le recul, la loi NOTRe nous a permis de recentrer les forces sur le tourisme, la structure départementale Sarthe Développement étant devenue Sarthe Tourisme. Certains regretteront que l'économie ne soit plus une compétence départementale, pourtant, ce recentrage sur le tourisme a permis une prise de conscience sur le fait qu'il constitue une activité économique, un vrai moteur, un atout, que nous avons quelque peu négligé au cours des années passées. Il draine un grand nombre d'emplois. Nous avons tous à cœur cette question de l'emploi. Il s'agit, en l'occurrence, d'emplois locaux et d'emplois non délocalisables.

L'attractivité à tous les niveaux c'est le combat des années à venir. Peut-être qu'il nécessitera des investissements plus importants encore. Pour le tourisme, les choses vont dans le bon sens. S'agissant de l'itinérance, le Département commence à prendre la mesure des choses, notamment avec le réseau de voies vertes à venir et les actions engagées à ce titre. Mais peut-être pouvons-nous aller plus loin en nous autorisant des marges d'investissement plus élevées.

La feuille de route de l'itinérance nous paraît être porteuse d'un message et d'une véritable prise de conscience de notre potentiel touristique mais pas uniquement. Le tourisme et les infrastructures serviront aussi aux habitants. Notre département offre des paysages différents, un patrimoine riche et divers. Il faut faire de la Sarthe une véritable destination touristique. Nous appelons de nos vœux une mobilisation en faveur de l'attractivité portant sur de grands projets et des équipements structurants.

Infrastructures Routières

Schéma routier et contraintes budgétaires

Des raisons budgétaires nous obligent à établir des priorités et échelonner les opérations qui sont prévues sur les différents cantons et secteurs du territoire. Notre groupe a toujours adhéré et défendu le programme d'investissement prévu, et poussé pour le respect d'un cahier des charges et l'établissement d'un schéma routier pour le mandat.

Nous nous réjouissons des projets réalisés comme l'échangeur de Connerré-Beillé, avec l'aide d'une subvention régionale, la déviation de Saint-Calais pour sécuriser et éviter les nuisances des poids lourds qui traversent l'agglomération, ou encore le futur désengorgement du rond-point de l'Océane au nord du Mans. Nous avons toujours soutenu ces projets avec force, car ils sont essentiels au développement du territoire. Cependant, nous estimons qu'il faut mener les dossiers à leur terme. Nous regrettons l'abandon de la phase 2 de l'échangeur de Connerré-Beillé, la desserte autoroutière traversera malheureusement un lotissement. On ne peut procéder à des déviations pour sécuriser et répondre aux demandes des riverains d'un côté, et de l'autre, ne pas accomplir les projets dans leur intégralité et pénaliser les habitants.

Pollution et vitesse des routes départementales

Sur quelques grands axes comme la rocade du Mans, les riverains constatent des pollutions liées aux 40 000 véhicules/jour qui l'empruntent. Nous avons demandé à ce que des calculs de pollution soient réalisés, en particulier des particules fines, à proximité des rocades, dans les lieux de forte concentration de population et là où sont implantés des terrains de sport (terrain de foot du Villaret et pompiers, terrains de sport de Coulaines, alentours de l'université etc...). A ces endroits où la ventilation est plus grande, les pratiquants, souvent des enfants, inhalent un taux élevé de particules.

Certaines agglomérations ont pris des mesures radicales sur la limitation de la vitesse. Nous souhaitons engager une réflexion. Des villes comme Toulouse, Rouen ou Lille sont passées à 70 km/h sur les rocades. Aujourd'hui, le problème est réel : la pollution des particules fines provoque 40 000 décès en France chaque année. C'est à la fois une question de santé, de sécurité routière et environnementale.

Nécessité d'aménagements sur la RD 92

Nous avons interrogé la majorité lors de la session plénière du mois de février sur les détails de la programmation des travaux inscrits au titre du financement et du schéma régional, notamment de la RD 92 (tronçon Arnage-Le Mans-Ruaudin), afin d'obtenir davantage d'informations sur les études en cours et la réalisation de futurs travaux, constatant malheureusement l'absence de programmation au budget. Nous sommes pressés par la construction du centre commercial Maine Street qui commence à sortir de terre. Lorsque ces équipements communaux seront opérationnels, la circulation prendra encore de l'ampleur. Nous le constatons à l'occasion des événements sportifs, notamment lors des matchs à Antarès ou au MMArena. La RD 92 est l'itinéraire de délestage et le trafic est intense. Il y a urgence.

Frédéric BEUCHEF, Président de la Commission Infrastructures Routières, nous avait indiqué qu'une partie des responsabilités incombait à Le Mans Métropole. Nous demandons que le Département et la Métropole se rencontrent, de

nouveau si cela n'est déjà fait, pour régler cette question. On ne peut se renvoyer indéfiniment la balle. Cela fait quatre ans que le sujet se pose. Il faut envisager ce qui est financièrement possible, d'un côté comme de l'autre. Pouvons-nous espérer que les travaux inscrits au schéma régional soient réalisés avant la fin du mandat ? Nous atteignons sur cette route un niveau de saturation et de dangerosité.

Réduction de la vitesse à 80 Km/h sur les routes départementales

Nous avons voté au sein de l'assemblée départementale en mars 2018 un vœu adressé au Premier Ministre, demandant à l'État de concerter les collectivités quant à l'application de la réduction de la vitesse à 80 Km/h sur les routes départementales. Au-delà d'une décision que nous estimions mauvaise sur le plan de la méthode, le sens de cette démarche n'était pas en opposition à prendre des mesures pour limiter encore plus le nombre des accidents, de blessés graves ou de morts sur les routes, mais à réfléchir ensemble de manière cohérente sur les différentes vitesses pratiquées en fonction des caractéristiques du réseau routier.

Cette limitation à 80 km/h a par ailleurs été, même si elle n'est pas la seule, l'une des sources du mouvement des Gilets jaunes, preuve de son impopularité. Nous imaginons qu'il est difficile de faire des choix entre le risque accidentogène lié à la vitesse, mise en avant par des associations de victimes d'accidentés de la route, le relâchement des comportements des automobilistes, mais aussi l'accumulation des contraintes imposées à ces mêmes automobilistes, telles que par exemple l'augmentation du nombre de radars. C'est le type même de mesure impopulaire, la sécurité routière des automobilistes ne doit pas se résumer à cette dichotomie.

Depuis, le gouvernement Macron a fait marche arrière, et propose aux Conseils départementaux de faire comme bon leur semble. Le Gouvernement propose aujourd'hui un transfert d'impopularité sur les Départements en leur laissant le choix. C'est ainsi que certains Départements reviendront à une limitation à 90 km/h. Ils satisferont un certain nombre de personnes et en mécontenteront d'autres, notamment ceux qui luttent contre la violence routière. Les Départements qui ne changeront rien mécontenteront les mêmes.

Nous pensons que la prudence est de mise face à cette question. C'est pourquoi nous ne sommes absolument pas favorables aux propositions faites par la majorité départementale de repasser l'ensemble des routes principales du département à 90 km/h. Chacun comprendra qu'il faut adapter sa vitesse à la qualité de la route, à sa largeur, à sa capacité à doubler, au fait qu'elle soit sécurisée. Nous demandons une concertation avec les élus locaux sur le choix des tronçons qui connaîtront une modification du changement de vitesse.

Les routes que la Majorité propose de repasser à 90 km/h sont paradoxalement celles où l'on compte le plus de tués du fait de la densité du trafic. En tant que Conseillers départementaux, nous ne voulons pas que demain, lorsqu'un automobiliste décèdera, en raison d'un excès de vitesse, sur une route que nous aurons repassée à 90 km/h, être mis en accusation parce que nous aurons cédé à des pressions.

Développement Numérique et Réseaux Electriques

Déploiement de la fibre optique, communication et fracture numérique

Nous partageons la décision du Département qui, il y a quelques années, a d'emblée retenu la fibre optique et non la montée en débit retenue par d'autres collectivités (qui utilise le réseau téléphonique existant). Cette dernière est coûteuse et l'on s'aperçoit a posteriori que, faute de débit suffisant, elle ne permet pas le développement des usages.

Le Conseil départemental de la Sarthe s'est effectivement lancé dans une démarche innovante, afin de faire du numérique le levier du développement et de l'attractivité du territoire. Le syndicat mixte Sarthe Numérique, constitué du Département et des Communautés de Communes, dans la mesure où il n'avait pas la capacité de déployer la fibre au rythme voulu, a signé en janvier 2019 un contrat de Délégation de Service Public avec Sartel THD pour une durée de 30 ans. Le déploiement de la fibre est créateur d'emplois mais vigilance est de mise pour s'assurer le recours à des entreprises locales. Attention également au message véhiculé par la campagne de communication « La Fibre arrive chez vous » qui a induit les gens en erreur ; le raccordement théorique de l'intégralité du territoire sera effectif en 2022, et le Département ne se substitue pas aux opérateurs qui eux seuls peuvent proposer un accès commercial à la fibre. Enfin, l'évolution du numérique soulève la question de la sécurité des données personnelles et de l'accompagnement des usagers. Les démarches dématérialisées permettent certes des économies mais éloignent aussi un grand nombre de sarthois pas ou peu à l'aise avec l'outil informatique ou la « culture du net »

Aménagement des Territoires, Agriculture et Développement Local

Aide aux collectivités

Le Département est un partenaire essentiel des communes et communautés de communes notamment dans les projets de territoires structurants. Nombre des aides départementales dans le cadre de programmes en cofinancement avec les autres partenaires institutionnels (Région, État, Feder) ont été fortement plafonnées, ceci rend de plus en plus difficile la réalisation des projets des collectivités, empêchant mécaniquement les cofinancements. Nous devons bien sûr rester vigilants en raison de nos contraintes financières, et même si des choix sont à faire en matière d'aide et de domaine d'intervention, nous plaçons pour un accompagnement des collectivités à des niveaux qui permettent les cofinancements.

Aides aux associations, dotations cantonales et opposition rural/urbain

La discrimination positive fondée sur un critère institutionnel continue de nous offusquer. La prime de 5000 € accordée aux cantons de plus de 20 communes dans le cadre des dotations cantonales associatives est une aberration, nous pouvons même y voir une forme d'électorisme, seuls des cantons de la majorité étant concernés. Le nombre de mairies ne détermine en rien du nombre d'associations ou du nombre d'habitants. Nous avons besoin du lien social sur tous les territoires. Cela rejoint aussi l'opposition rural/urbain souvent pratiquée par la Majorité et que nous dénonçons.

Cessons d'opposer les ruraux et les urbains, les associations rurales et les associations urbaines. Les unes et les autres, avec leurs bénévoles, participent au dynamisme et réalisent un travail que les collectivités ne peuvent pas faire.

Réflexion sur les « Mobilités »

Début juillet, le groupe des élus de gauche et républicains a interrogé les Régions Pays de Loire et Normandie, ainsi que le Président du Département de la Sarthe sur l'avenir de la ligne ferroviaire TET (Trains d'Équilibre du Territoire) Caen-Alençon-Le Mans-Tours. Nous avons demandé des précisions sur les évolutions des politiques régionales notamment celles de la Région Normandie. Nous avons rappelé le caractère indispensable de cette ligne pour les déplacements scolaires, professionnels culturels ou privés des habitants du bassin de vie.

Cet axe de communication et de transport présente de forts enjeux sur l'emploi, la mobilité et le décroisement des Départements et des Régions concernés.

Le transport public ferroviaire doit être privilégié afin de limiter les nuisances sur l'environnement. L'arrivée de nouvelles énergies comme l'hydrogène pour le fonctionnement des trains permettrait de baisser notablement les quantités de CO2 rejetés par les transports routiers, voitures et autocars.

Nous souhaitons, au-delà de cette question de la ligne TET, poser les bases d'une véritable politique sur « Les Mobilités ». Certes les transports ne sont plus du ressort des Départements mais des Régions. Cela n'empêche pas les élus départementaux de proposer des actions innovantes permettant de réduire l'usage de l'automobile personnelle. Nous pouvons aider les communes et les intercommunalités à réfléchir sur l'intermodalité pour les déplacements de nos concitoyens. Notre volonté est la suivante : des mobilités efficaces, respectueuses de l'environnement et à coût réel.

Pour suivre notre actualité

Pour être informé(e) directement des publications du site web de notre groupe, nous vous invitons à y inscrire votre adresse électronique. Rendez-vous sur www.la-sarthe-a-gauche.com pour indiquer celle-ci dans le bas du bandeau ou menu de gauche (Être informé des publications). Vous pouvez aussi nous suivre sur Twitter : @SartheaGauche.

Agenda du Conseil départemental

- Vendredi 13 décembre : session plénière* (Débat d'Orientation Budgétaire) et commission permanente ;
- Vendredi 10 janvier : commission permanente ;
- Jeudi 6 et vendredi 7 février : session plénière* (Budget Primitif) et commission permanente

*session ouverte au public

Espérant vous être utiles par cette lettre d'information et restant à votre écoute, nous vous prions de croire, cher Madame, cher Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le groupe des élus de Gauche et Républicains,



Claude PETIT-LASSAY
Président du groupe

Le groupe des élus de Gauche et Républicains compte 14 Conseillers départementaux : Yves CALIPPE, Christophe CHAUDUN, Christophe COUNIL, Isabelle COZIC-GUILLAUME, Méлина ELSHOUD, Lydia HAMONOU-BOIROUX, Nelly HEUZÉ, Michèle JUGUIN-LALOYER, Laurent HUBERT, Isabelle LEMEUNIER, Éric MARCHAND, Jacqueline PEDOYA, Claude PETIT-LASSAY, Christophe ROUILLON.

Groupe des élus de Gauche et Républicains du Conseil départemental de la Sarthe

Hôtel du Département – Place Aristide Briand
72072 Le Mans Cedex 9

Tel: 02.43.54.72.24 - mail: elus-de-gauche@sarthe.fr - site: www.la-sarthe-a-gauche.com - twitter: [@SartheaGauche](https://twitter.com/SartheaGauche)